

S26-2/19

252 LM 35/15
(1939)

Division centrale du trafic voyageurs

Titre II Familles

Suggestion, coupures de retour et Jaféy-Paris
Fécampe-Paris et Dieppe-Paris utilisables sans
supplément de prix au départ de l'une de ces
trois gares.

524-2

39-06

S. N. C. F.

SERVICE COMMERCIAL

2^e Division

SECTION

DOSSIER N°

SOUS-DOSSIER N°

Tarif des Groupes (Ligne II) Familles

Suggestion présentée par M. Gordanier, chef de gare à St Valéry, en vue tendant à ce que les coupons de retour "St Valéry - Paris", "Fécamp - Paris" et "Dieppe - Paris" des billets de famille et des billets pour stations balnéaires soient utilisables sans supplément de prix au départ de l'une ou l'autre de ces gares.

Nos	DATES	ANALYSE DES PIÈCES
1	16. 7. 39 19. 7. 39	Copie de la suggestion avec note transmissive
2	22. 7. 39	re à l'ouest.
3	24. 8. 39	rappel à l'ouest
4	14. 9. 39	réponse de l'ouest
5	21. 9. 39	texte à insérer à la rubrique de la "tribune libre"

524.2
39.00

Notre Trafic

5

Texte à insérer à la rubrique de la "Tribune libre"

Demande: Faculté pour les voyageurs, titulaires de billets de famille ou de billets pour stations balnéaires et de montagne valables ~~de~~ au départ de Paris ^{pour} ~~destinations~~ de St-Valéry-en-Caux, Picarps et Dieppe d'utiliser leur coupon de retour indifféremment au départ de l'une des trois gares considérées pour rentrer à Paris, cette mesure permettant aux voyageurs d'apercevoir sur la corniche Normande (M. Condormier, chef de gare à Valéry-en-Caux).

Réponse: Il n'est pas possible de donner satisfaction à cette demande. La possibilité d'utiliser, sans supplément de prix, plusieurs itinéraires avec un même billet n'a en effet été maintenue, ^(à titre exceptionnel) pour certaines relations, et pour ne pas retirer aux usagers des avantages dont ils bénéficiaient déjà depuis longtemps!

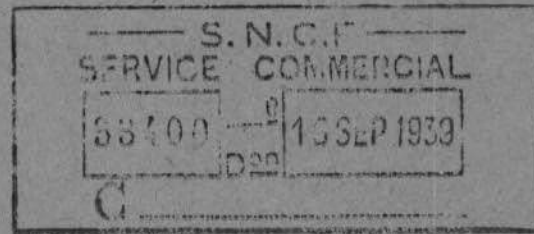
clavet 29.
21-9-29.



4

RÉGION DE L'OUEST

EXPLOITATION

A Paris, le 14 Septembre 1939

Division Commerciale
1ère Subdivision-Trafic
2ème Section Voyageurs

N° 31 EX. O. C. 21^B
Dr. N° 1486/39
ENREG^t N° 31

OBJET :

Monsieur le Directeur du Service Commercial
(2ème Division)

VR. 524-2 N° 3168^T/5596
39.06

La suggestion présentée par M. CORDONNIER, Chef de gare à St-Valéry-en-Caux tendant à ce que les coupons de retour "St-Valéry-en-Caux - Paris", "Fécamp - Paris", et "Dieppe - Paris" des billets de famille et des billets pour stations balnéaires soient utilisables sans supplément de prix au départ de l'une ou l'autre de ces gares, a été examinée avec attention, mais nous n'avons pas reconnu la possibilité d'y donner une suite favorable.

Les facilités exceptionnelles prévues sans supplément de prix à l'art. 4 de l'Annexe 2 aux Tableaux de la Marche des Trains concernent des situations déjà fort anciennes. Nous les avons maintenues pour ne pas retirer aux usagers des avantages qu'ils pouvaient considérer comme acquis, bien que, dans certains cas, ces facilités nous occasionnent des pertes de recettes, du fait que l'itinéraire suivi au retour est plus long que celui inscrit sur le coupon de retour.

C'est ainsi que, si la suggestion de M. Cordonnier était retenue, nous aurions pour les coupons de retour "St-Valéry-en-Caux - Paris" (202 Kms) utilisables au départ de Fécamp (221 Kms) un parcours supplémentaire de 19 Kms non rétribué. Ce parcours supplémentaire serait de 20 Kms pour les coupons de retour "Dieppe-Paris" via Rouen (201 Kms) utilisés au départ de Fécamp (221 Kms).

L'Ingénieur en Chef
Chef du Service Commercial

Lotuich

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ³³

54, BOULEVARD HAUSSMANN . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 76.00

SERVICE COMMERCIAL

Le 24 août 1939

2 DIVISION

Réf. : 524-2 n° 3168 / 5596 / 6620
39.06

Monsieur le Chef de la Division
du Trafic de la Région de l'Ouest

Je vous ai communiqué le 22 juillet 1939
pour examen et projet de réponse, une suggestion
~~copie d'une demande formulée par M.~~

tendant à ce que les coupons de retour "Valéry-Paris -
Paris", "Fécamp-Paris" et "Dieppe-Paris" des billets
de famille et des billets pour stations balnéaires,
soient utilisables sans supplément de prix au
départ de l'une de ces trois gares.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître
où en est l'étude de cette affaire.

LE DIRECTEUR DU SERVICE C.

Signé : RAMÉ

S.N.C.F.

Service Commercial

2ème Division
1ère Section

524.2
39.06 n° 3168 T / 5596

COPIE TRANSMISE

à Monsieur le ^{chef} Directeur de l'Exploitation
de la Région de l'ouest

la copie ci-jointe d'une suggestion (A) tendant
à ce que des coupes de retour "St Valéry-en-Caux-Paris"
"Tecamp-Paris" et "Dieppe-Paris" de billets de
famille et de billets pour stations balnéaires soient
utilisables sans supplément de prix au départ
si l'un de ces trois gares.
Je lui serai obligé de bien vouloir faire
examiner cette suggestion et me faire parvenir
dès que possible les éléments de la réponse devant
figurer dans la "Revue Libre" de "Notre Trafic"

Paris, le 22 juillet 1938

LE DIRECTEUR
DU SERVICE COMMERCIAL,

Signé : DEGORNET

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

1

St Valéry-en-Caux, 16 Juillet

Région de l'Ouest

Exploitation

Monsieur LORIDON

Gérant de notre Trafic
54, Boulevard Haussmann

PARIS

Monsieur,

J'ai l'avantage de vous adresser ci-dessous une suggestion à publier dans la "Tribune Libre" de "NOTRE TRAFIC", suggestion qui devrait même être mise en application dès maintenant pour la saison balnéaire .

"Il s'agit des Facilités exceptionnelles accordées aux "voyageurs porteurs de billets de famille - Billets pour stations balnéaires (art. 4 de l'annexe 2 au Tableau de la marche "des trains). Il serait très intéressant pour les voyageurs que "les coupons de retour de St Valéry-en-Caux -à Paris, Fécamp à Paris Dieppe à Paris (via Rouen) soient utilisables sans supplément de prix au départ de l'une de ces trois gares" c'est-à-dire :

St Valéry-Paris : au départ de Fécamp-Dieppe
Fécamp-Paris : " " Dieppe-St Valéry-en-Caux
Dieppe-Paris via
Rouen ; " " Fécamp-St Valéry-en-Caux.

"actuellement les voyageurs ne peuvent utiliser ces facilités
"et sont dans l'obligation de payer un supplément soit pour
"Malaunay soit pour Motteville. Cette modification permettrait
"aux voyageurs à'excursionner sur la corniche Normande.

.....

A

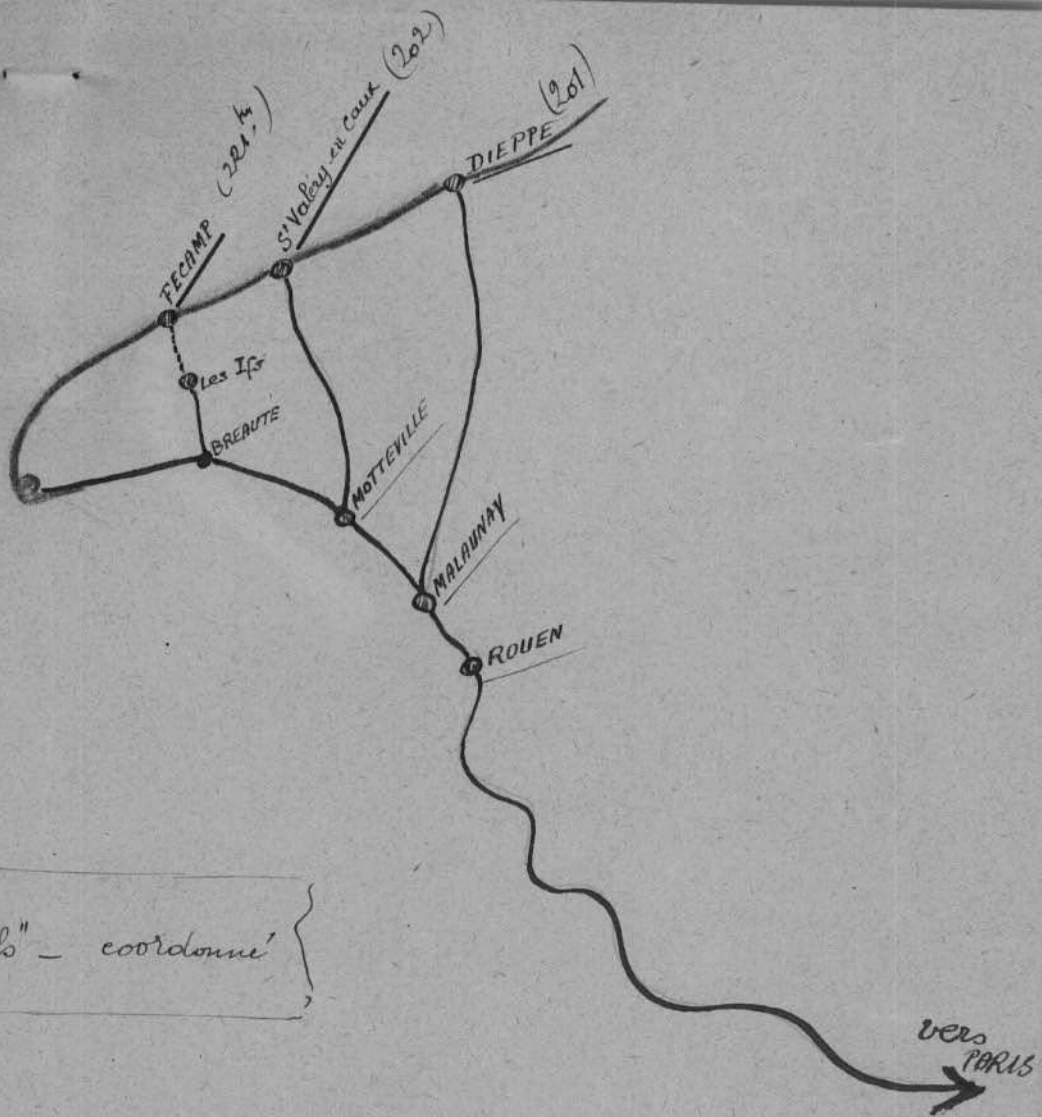
B { Autre suggestion : Faire ajouter dans les dépliant des tarifs des Petits Colis, les différents prix de location des Petits Cadres et des Cadres de la S.N.C.F.

Veillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Signé : CORDONNIER

Chef de Gare à St Valéry-en-Caux

(Seine Inférieure)



Parcours
 "Fécamp - Les Iles" - coordonné

- Fécamp - Paris (221 km)
- St Valery en Caux - Paris (202 km)
- Dieppe - Paris (201 km)

L. Pouchey
20.7

le 19 JUIL 1939

"NOTRE TRAFIC"

Tribune libre

2ème Division 1/3

Dossier 5077

N^o 10293

Transmis à Monsieur le Chef
de la 2^{ème} Division,

en le priant de vouloir bien faire examiner
la suggestion ci-jointe ^(A) et me faire parvenir
dès que possible les éléments de la réponse
devant figurer dans la "Tribune Libre" de
"Notre Trafic".

19 JUIL 1939
3768

LE CHEF DE LA DIVISION DES
AFFAIRES COMMERCIALES GENERALES,

Même note à M. le chef de la St-denis (B)